

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 13 avril 2023

CP20230413_14
id. 1180

Le 13 avril 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10

Sont présents :
M. ALBUGUES, Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BEQ, M. BÉSIERS, M. CROS, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. WEILL.

Sont représentés :
M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MAURIÈGE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. ALBUGUES), M. VAISSIÈRES (pouvoir à Mme SINOPOLI).

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

PROGRAMMATION PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION 2022 (PDI) - CO-FINANCEMENTS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN+

La politique d'insertion du Département s'appuie sur deux outils de planification :

- Le pacte territorial d'insertion (PTI) pour tout public en situation de précarité.

- Le programme départemental d'insertion (PDI) dédié à l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Le pacte territorial d'insertion et le programme départemental d'insertion ont été reconduits et programmés pour la période 2021-2023, conformément à la délibération de l'Assemblée départementale du 21 avril 2021.

La programmation pacte territorial d'insertion et programme départemental d'insertion est complétée par des actions financées par le fonds social européen, pour lesquelles des structures sollicitent un cofinancement par le Département pour leur mise en place.

Deux opérateurs, l'Espace rural emploi formation (EREF) « Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron » et l'association d'insertion par l'activité économique (SIAE) « les Jardins des Gorges de l'Aveyron », ont sollicité le Département quant à leur situation financière et imputent leur difficulté au retard pris dans le déploiement du fonds social européen+ (FSE+), induisant l'absence de versement des contributions financières versées sur les fonds propres départementaux au titre du programme départemental d'insertion 2022.

La programmation fonds social européen 2014-2020, clôturée en 2021, aurait normalement dû laisser place à la programmation FSE+ 2021-2027 permettant ainsi la poursuite des cofinancements d'actions déployées sur le territoire départemental.

Aussi, bien que le retard de la programmation FSE+ ne soit pas imputable à la collectivité, ces deux structures n'ont pas reçu, en 2022, de soutien financier au titre du programme départemental d'insertion pour cet exercice.

Les appels à projets FSE+ ont été publiés le 1^{er} mars 2023 jusqu'au 1^{er} mai 2023 pour des actions couvrant la période 2022-2023.

Au regard de la situation financière critique des deux opérateurs Espace rural emploi formation « Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron » et l'association « les Jardins des Gorges de l'Aveyron », il est proposé, à titre exceptionnel, de verser sur les fonds propres du Département l'intégralité du montant des subventions fléchées au titre des actions du programme départemental d'insertion 2022 (sous réserve de fournir un bilan pour l'année 2022), dans la mesure où les actions d'accompagnement se sont poursuivies sur l'année 2022 et que ces deux structures ont répondu à l'appel à projets FSE+.

Les montants correspondants aux actions menées s'établissent comme suit :

- L'association « les Jardins des Gorges de l'Aveyron » : la subvention annuelle s'élève à 25 000 € pour l'accompagnement de 18 bénéficiaires du revenu de solidarité active ;

- L'Espace rural emploi formation « Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron » : la subvention annuelle s'élève à 35 000 € pour l'accompagnement de 35 bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Les autres dossiers de cofinancement pour l'année 2022 seront présentés en commission permanente en même temps que les dossiers relatifs au fonds social européen.

Ces deux subventions relatives au programme départemental d'insertion pour l'année 2022 seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours :

2913 - Imputation 6574 SF 564 - Programme P026 - Opération O005 - Enveloppe E02

EPF (RSAA22)	298 738 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	238 738 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	60 000 €
Disponible	0 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 21 avril 2021 relative à la programmation pacte territorial d'insertion - programme départemental d'insertion 2021-2023,

Considérant que les actions d'accompagnement portées par ces 2 structures se sont poursuivies sur l'année 2022 et que ces deux structures ont répondu à l'appel à projets FSE+,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, le cofinancement 2022 de ces deux actions au titre du programme départemental d'insertion (PDI) présentées dans le tableau récapitulatif joint en annexe n°1 ;
- Approuve, telles que ci-annexées :
 - la convention programme départemental d'insertion à conclure avec l'Espace rural emploi formation « Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron » (annexe n° 2),
 - la convention programme départemental d'insertion à conclure avec l'association « les Jardins des Gorges de l'Aveyron » (annexe n° 3) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, lesdites conventions et tout acte découlant de la présente décision ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 2913 - Imputation 6574 SF 564 - Programme P026 - Opération O005 - Enveloppe E02 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023 Reçu en préfecture le 18/04/2023 Publié le 18/04/23 ID : 082-228200010-20230413-1299-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL